

Paris, le 12 juillet 2021

Circulaire de Rentrée 2021/2022

I. LA RENTREE

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

Vous trouverez sur le site internet <https://www.lamadone.fr/> et sur Ecole Directe la liste des fournitures scolaires, la liste de lectures estivales, une lettre de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'assurance scolaire dont dispose votre enfant au sein de notre établissement, une information sur l'Association sportive et un bulletin d'adhésion.



Devant les incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle et à une hypothétique reprise de l'épidémie du Covid 19 à la rentrée, l'organisation détaillée ci-dessous est susceptible d'être modifiée en fonction des directives des autorités compétentes. Nous vous tiendrons informés fin août via votre messagerie électronique personnelle ainsi que par Ecole Directe. En conséquence, veuillez à nous contacter pour mettre à jour, au besoin, votre adresse électronique.

Merci par avance de votre vigilance.

Veillez noter les informations concernant la rentrée scolaire.

A. CLASSES DE 6^{ème}

RENTREE : LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 de 14h00 à 17h00.

Les élèves devront se présenter avec leur cartable pour ramener leurs livres. Ils seront obligatoirement munis d'un cahier de brouillon et de stylos.

Ouverture des portes à 13h45.

Classes de 6èmes Rentrée : 14h00 Sortie : 17h00

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

B. CLASSES DE 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

RENTREE : VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021

Classes de 5èmes Rentrée : 09h00 Sortie : 12h00
Classes de 4èmes Rentrée : 10h00 Sortie : 12h30
Classes de 3èmes Rentrée : 13h30 Sortie : 16h00

Les parents ne rentreront pas dans l'établissement.

Les élèves rencontreront leur professeur principal, prendront connaissance de leur emploi du temps et recevront les informations nécessaires devant leur permettre de faire une bonne année scolaire au Collège Saint-Vincent.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

Pas de restauration le jour de la rentrée.

C. LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021 : pour tous les élèves, déroulement normal des cours selon les emplois du temps distribués le jour de rentrée. Les emplois du temps peuvent légèrement varier au cours des 3 premières semaines.

Ouverture du service de restauration.

D. SEANCE PHOTOGRAPHIE

La photo de classe et les photos individuelles seront prises le lundi 6 septembre 2021. Merci de prévoir une tenue adaptée.

Pour les nouveaux élèves :

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du bulletin du troisième trimestre avec l'avis de passage en classe supérieure.

Les familles qui ne l'ont pas encore fourni doivent l'envoyer dès à présent à Mme LECERTISSEUR par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr), au plus tard le 23 août 2021.

II. REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS-PROFESSEURS :

6EME jeudi 23 septembre 2021 à 18h30 à 20h00

5EME jeudi 16 septembre 2021 à 18h30 à 20h00

4EME mardi 21 septembre 2021 à 18h30 à 20h00

3EME mardi 14 septembre 2021 à 18h30 à 20h00

III. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est obligatoire de les recouvrir et de les étiqueter au nom et à la classe de l'élève. La caution de 300 euros donnée avec le dossier d'inscription ou de réinscription sera rendue à la fin de l'année, lors de la restitution de tous les livres prêtés, si ceux-ci sont en bon état.

Il est obligatoire d'avoir un vrai cartable rigide afin que puissent être préservés livres et cahiers. Les sacs de plage et autres sont interdits.

Sont à la charge des familles et leur sont facturés les ouvrages suivants :

- Cahier de travaux pratiques de langues et cahier d'éducation morale et civique (selon les classes). Ils seront commandés par l'établissement à tarifs négociés et facturés en début d'année scolaire.
- Agenda commandé par l'établissement.

Important : L'agenda sera fourni par l'établissement. Aucun autre agenda ne sera autorisé.

IV. DATES A RETENIR :

a) Messe de rentrée :

Le mardi 28 septembre 2021 à 10h30 à Notre-Dame du Bon conseil. Les parents sont les bienvenus. Durant cette messe a lieu la bénédiction des cartables.

b) Voyages scolaires : (sous-réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

Du 13 au 17 juin 2022 séjour optionnel dans le Val de Loire pour les élèves de 5^{ème}.

Du 16 au 20 mai 2022 séjour optionnel à ROME (latinistes de 4^{ème} et de 5^{ème})

c) Examen blanc des élèves de 3^e et 4^e

Le premier examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 2 et 3 décembre 2021

Le second examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 4 et 5 avril 2022

L'examen blanc des élèves de 4^{ème} aura lieu les 12 et 13 mai 2022

d) Organisation de fin d'année

NIVEAU 3^{ème} :

La fin des cours pour le niveau 3^{ème} est fixée au vendredi **3 juin 2022**. Les élèves effectueront une semaine de stage d'observation en milieu professionnel du **7 au 10 juin 2022**. Les familles doivent, dès la rentrée, faire les démarches nécessaires pour que leur enfant soit accueilli en entreprise. La convention de stage est téléchargeable sur le site du collège. Le retour des conventions doit être effectué au plus tard pour le **9 mai 2022**. Toute convention non rendue ou incomplète impliquera que l'enfant ne pourra pas effectuer son stage et qu'il/elle restera sous la responsabilité de la famille.

NIVEAU 4^{ème} : Fin des cours le **vendredi 17 juin 2022**

NIVEAU 5^{ème} : Fin des cours le **mardi 21 juin 2022**

NIVEAU 6^{ème} : Fin des cours le **mercredi 22 juin 2022**

e) Stages au Lycée

Les étudiants de BTS du groupe scolaire La Madone doivent effectuer un ou plusieurs stages obligatoires afin de valider leur année.

Vous trouverez ci-dessous les dates de stage par niveau :

BTS :

- BTS SIO 1^{ère} année : stage du 9 mai 2022 au 10 juin 2022 : secteur informatique
- BTS SIO 2^{ème} année : stage du 3 janvier 2022 au 4 février 2022 : secteur informatique
- BTS NDRC 1^{ère} année : stage du 2 novembre 2021 au 26 novembre 2021 et du 9 mai 2022 au 24 juin 2022 : secteur de la vente en négociation digitalisation relation client.
- BTS NDRC 2^{ème} année : stage du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021, secteur de la vente en négociation digitalisation relation client.
- BTS MCO1 1^{ère} année : stage du 8 novembre 2021 au 27 novembre 2021, du 17 janvier 2022 au 29 janvier 2022 et du 9 mai 2022 au 18 juin 2022 : secteur de la vente en unité commerciale.
- BTS MCO2 2^{ème} année : stage du 8 novembre 2021 au 27 novembre 2021 et du 17 janvier 2022 au 29 janvier 2022 : secteur de la vente en unité commerciale.

Licence :

- Licence générale Informatique parcours Développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.
- Licence professionnelle Web Analytics : E-commerce et Marketing digital avec parcours possible en économie circulaire. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.

NOTE IMPORTANTE : *Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau de la licence professionnelle et pour toutes les entreprises*

Aide financière de :

8 000 euros pour un apprenti majeur ;

Pour les contrats signés jusqu'au 31 décembre 2021, cette aide sera versée :

Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;

Aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge pour la 1^{ère} année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessous, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme HURE par mail à eleonore.hure@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet. (<https://www.lyceecharlesdefoucauld.fr/espace-entreprise/>)

Aide de 3 000 euros pour un apprenti majeur recruté au sein d'une collectivité territoriale

Coût de la formation entièrement pris en charge par votre OPCO

V. ECOLE DIRECTE

Le site Ecole Directe restera ouvert pendant les vacances en mode été (certains accès seront supprimés pour les élèves et les familles durant cette période). À partir du 14 juillet 2021, le site basculera sur l'année 2021-2022 : les documents et notes 2020-2021 ne seront plus disponibles.

Les comptes Ecole Directe des familles et ceux des élèves sont **différents**. Les informations diffusées pouvant être personnelles, *il est déconseillé aux familles d'en laisser l'accès à leurs enfants*.



*La communication entre la famille et les enseignants passe **exclusivement par le carnet de liaison** et en aucun cas par le portail Ecole Directe.*

Accès à Ecole Directe : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com> ou par le bouton Ecole Directe sur notre site internet.

Pour les familles rencontrant des problèmes avec Ecole Directe, merci de contacter directement Mme LECERTISSEUR, par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr)

VI. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à une assurance scolaire globale pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'établissement n'est pas habilité à fournir une attestation d'assurance scolaire. Celle-ci devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle. Un document explicatif est disponible sur votre compte Ecole Directe et dans la rubrique « documents à télécharger » de notre site internet.

Vous pouvez aussi accéder à la mutuelle Saint-Christophe par le site internet du groupe scolaire ou par votre compte Ecole Directe.

VII. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le relevé de frais annuel sera envoyé à la fin du mois de septembre dans la rubrique « documents » de votre compte Ecole Directe « famille ».

Le prélèvement automatique mensuel (le 10 de chaque mois) est le mode de règlement obligatoire au sein du collège. Les avantages sont multiples, mais le plus important est **l'étalement du paiement** sur 8 mois (octobre à mai).

VIII. ADMINISTRATION

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement sur votre compte Ecole Directe « Famille », rubrique « vos informations ».

Pour un changement de nationalité vous devez nous faire parvenir une photocopie de la carte nationale d'identité française.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur les comptes Ecole Directe des familles et des élèves à partir de la fin du mois de septembre.

Les certificats mentionnant l'ensemble de la scolarité effectuée au collège se font par l'intermédiaire du carnet de liaison que l'élève présentera à Mme GUEDES au secrétariat.

IX. LA DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du **lundi 6 septembre 2021**. L'organisation hebdomadaire devra être indiquée sur le carnet de liaison et validée par Mme MOULIN au service de la comptabilité.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe. Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement que sur présentation d'**un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Tout trimestre commencé, est dû. Aucune modification ne pourra se faire en cours de trimestre.

Toute **modification pour le trimestre suivant doit être notifiée par écrit, adressée à Mme MOULIN et validée** (nombre de jours de restauration, inscription ou résiliation...) :

- pour le 2nd trimestre → avant le **12 novembre 2021**, pour la période du 01/12/2021 à fin juin 2022

- pour le 3^{ème} trimestre → avant le **11 février 2022**, pour la période du 07/03/2022 à fin juin 2022

Passé ces dates, **aucune modification** ne pourra être prise en compte.

Une carte d'accès est fourni à tous les élèves dans la semaine du 10 septembre 2021. Elle est de couleur différente pour les « externes ». En cas de perte ou de dégradation la carte est facturée 10 euros.

X. LES VACANCES

Vacances d'automne : du 22 octobre après les cours jusqu'au 7 novembre 2021.

Armistice de 1918 : l'établissement sera fermé du 10 novembre 2021 après les cours au 14 novembre 2021 .

Vacances de Noël : du 17 décembre après les cours jusqu'au 2 janvier 2022.

Vacances d'hiver : du 18 février après les cours au 7 mars 2022.

Vacances de Pâques : du 22 avril après les cours au 8 mai 2022.

Weekend de l'Ascension : du 25 mai après les cours au 29 mai 2022.

Pentecôte : le 6 juin 2022.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire.

Le Chef d'établissement
Thierry Courrège